



Marc BOLLET

*Avocat au Barreau de Marseille
Ancien Bâtonnier*

L'animateur de ce séminaire est avocat au barreau de Marseille.

Il fût Bâtonnier de l'ordre en 2007-2008 puis Président de la Conférence des Bâtonniers en 2016-2017.

Marc BOLLET a enseigné durant plusieurs années à la Faculté de droit et sciences politiques d'Aix-en-Provence et a présidé l'Ecole des Avocats du Sud-Est (EDASE) de 2008 à 2014.

Séminaire de déontologie et de pratique professionnelle

6 mai 2022 à 14 heures

Thèmes du séminaire

- › Les relations entre avocats et magistrats
- › Les relations entre avocats
- › Les relations entre l'avocat et son client

Présentation du séminaire

La mutation de notre profession et l'apparition de nouvelles pratiques rappellent la force des principes essentiels de notre serment et de nos règles déontologiques.

Nos règles déontologiques demeurent le socle commun de notre exercice professionnel ; elles sont une valeur ajoutée.

Il sera abordé au cours de cette formation :

- › Les relations entre avocats et magistrats (déontologie croisée)
- › Les relations entre avocats
- › Les relations entre l'avocat et son client

Durée : 3 heures

Support : PowerPoint et fiches pratiques remises aux participants